Le système de boucle semi-fermée OMNIPOD 5 remboursé

La Fédération Française des Diabétiques s'engage depuis de nombreuses années pour une meilleure prise en charge des dispositifs innovants dans le traitement du diabète. En effet, les différents systèmes de boucle semi-fermée pour la gestion du diabète de type 1 améliore l'équilibre glycémique mais également ont un impact positif sur la qualité de vie des patients.

Depuis le 3 mai dernier, le système de boucle semi-fermée OMNIPOD 5, petit dernier à arriver sur le marché, est désormais remboursé. Ce dispositif est également le premier avec une pompe patch en France.

Le système OMNIPOD 5 s'adresse aux personnes atteintes de diabète de type 1 : *« adultes et enfants âgés d'au moins 2 ans dont l'équilibre glycémique préalable est insuffisant (taux d'HbA1c ? 8%) en dépit d'une insulinothérapie intensifiée bien conduite par pompe externe depuis plus de 6 mois et d'une autosurveillance glycémique pluri-quotidienne (?4/j).*

La prescription de OMNIPOD 5, sauf situation médicale particulière du patient, ne s'adresse qu'à des patients dont la consommation est ? 60 U/j.

La pompe OMNIPOD 5 n'est pas adaptée aux enfants pour lesquels un débit de base inférieur à 0,05U/h est nécessaire. »

Le dispositif est composé de plusieurs éléments :
- un POD OMNIPOD 5 sans tubulure extérieure à usage unique et à changer maximum tous les trois jours, composé d'une pompe à insuline sans tubulure et d'un microprocesseur comprenant le logiciel SmartAdjust,
- un système de mesure en continu du glucose interstitiel DEXCOM G6 associé à l'application DEXCOM G6, composé d'un capteur et d'un transmetteur,
- Un contrôleur verrouillé intégrant l'application OMNIPOD 5.

Pour avoir plus d'information sur ce dispositif, consultez votre diabétologue.

Sources :
Arrêté du 3 mai 2024 portant inscription du système de boucle semi-fermée dédié à la gestion automatisée du diabète de type I OMNIPOD 5 de la société INSULET France au titre I de la liste des produits et prestations remboursables prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale

L'avis de la Haute Autorité de santé :
https://www.has-sante.fr/jcms/p_3496700/fr/omnipod-5-pompe-a-insuline-et-controleur-omnipod-5-systeme-de-mesure-du-glucose-interstitiel-dexcom-g6